

JUDO-CLUB
13 PLACE JULES MERCIER
F-74200 THONON-LES-BAINS

ASSOCIATION LOI 1901 ENREGISTRÉE SOUS LE N° 0744003873 (JO DU 08.07.2000)
 AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N°74 S 06 01 AFFILIÉE SOUS LE N°CL740250 AUPRES DE LA FFJDA

Tel: +33(0) 632620275

Site : <https://www.judoclubthonon.org>

Courriel : judoclubthonon@gmail.com



Saison 2022 - 2023

Nom		Licenciés	NON
Prénom		2021 - 2022	OUI

Date de naissance : _____

Adresse	_____

* Mineur *	_____
Nom du responsable	_____

Téléphone(s)	_____
Courriel(s)	_____

2017 & 2018	Baby judo	>>>>	Lundi	17h00 à 17h50
2017 & 2018	Baby judo	>>>>	Mercredi	17h00 à 17h50
2017 & 2018	Baby judo	>>>>	Mercredi	18h00 à 18h50
2017 & 2018	Baby judo	>>>>	Jeudi	17h00 à 17h50

2015 & 2016	Judo enfants	Pré-Poussins	Lundi et Jeudi	17h55 à 18h45
2015 & 2016	Judo enfants	Pré-Poussins	Mardi et Vendredi	17h00 à 17h50
2013 & 2014	Judo enfants	Poussins	Lundi et Jeudi	18h50 à 19h50
2009 à 2012	Judo enfants	Benj.Min.	Mardi et Vendredi	18h00 à 19h30

2008 & avant	Judo adultes (cadets, juniors, seniors)		Mardi et Vendredi	19h45 à 21h30
--------------	---	--	-------------------	---------------

2008 & avant	Self defense		Mercredi	19h30 à 21h00
2008 & avant	Taïso		Jeudi	19h55 à 21h30

2008 & avant	Katas - Préparation grades		Lundi	19h55 à 21h30
2008 & avant	Groupe compétitions		Mercredi	14h00 à 14h50

nés en



* Cocher le(s) cours suivi(s)

Tarifs 2022-2023		Cotisation	Licence	Total
		Club	FFJDA	Inscription
Plus de 18 ans		249 €	41 €	290 €
Moins de 18 ans		189 €	41 €	230 €
Baby Judo (1 cours par semaine)		149 €	41 €	190 €
Self défense/Taïso (1 cours par semaine)		149 €	41 €	190 €

Tournez SVP ->

Règlements échelonnés : (établir & signer TOUS les chèques à la date du jour)

	Immédiat	M+1	M+2	M+3
Plus de 18 ans	80 €	70 €	70 €	70 €
Moins de 18 ans	80 €	50 €	50 €	50 €
Baby Judo	70 €	60 €	60 €	
Self-taïso	70 €	60 €	60 €	

Tarif préférentiel à partir du 3ème inscrit (de la même famille), voir le trésorier.

Règlement	<u>Cotisation + licence</u>	
	Divers	
	Total	
Mode de paiement	Chèque(s)	
	Espèces	

Les entraînements débuteront le 5 septembre 2022 et s'achèveront le 7 juillet 2023

Hors vacances scolaires pour les cours enfants et hors indisponibilité de la Maison des sports municipale

Cette fiche d'inscription doit obligatoirement être accompagnée de la demande de licence fédérale dûment renseignée, que le demandeur doit renseigner sous sa responsabilité sur le site fédéral <http://www.ffjudo.com/> puis doit compléter la notice d'assurance et imprimer par ses soins l'attestation d'assurance et la remettre lors de l'inscription ou au plus tard dans les 15 jours suivant au professeur,

Article L 231-2 du Code du sport

I.-Pour les personnes majeures, la délivrance ou le renouvellement d'une licence par une fédération sportive peut être subordonné à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

II.-Après avis simple d'un organe collégial compétent en médecine, les fédérations mentionnées à l'article L. 131-8 fixent dans leur règlement fédéral :

1° Les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence ;

2° La nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique.

II.-Pour les personnes mineures, et sans préjudice de l'article L. 231-2-3, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

le soussigné, nom prénom

agissant en qualité de (moi-même, ou père,mère, tuteur ou responsable légal de l'enfant) autorise les responsables du Club à prendre en cas d'accident toutes dispositions d'ordre médical en mes lieu et place s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu en raison des circonstances et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Judo Club Thonon et spécialement de l'obligation de ponctualité, d'hygiène, de respect des personnes, du matériel et des biens, et de l'autorisation de photographier l'adhérent dans le cadre de la pratique pour les besoins de la communication du club (presse et/ou site "internet"). Toute inscription est définitive et ne donne lieu à aucun remboursement.

Date

Signature avec mention lue et approuvée

